

Réflexions du Grand groupe des
travailleurs et des syndicats sur le
rapport de synthèse du SGNU, Ban
Ki-Moon, « *La dignité pour tous d'ici
à 2030 : éliminer la pauvreté,
transformer nos vies et protéger la
planète* »

Janvier 2015

Le Rapport de synthèse du secrétaire général de l'ONU sur le programme de développement durable pour l'après-2015 *La dignité pour tous d'ici à 2030: éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète* a été publié le 4 décembre 2014. Le rapport a pour objet de faire une synthèse des contributions, durant deux ans environ, d'une multitude de processus établis pour présenter des informations pour le programme pour l'après-2015 et les négociations intergouvernementales qui seront lancées en janvier 2015. Certains groupes de la société civile et gouvernements ont attendu avec grande impatience le rapport, en espérant qu'il contribue grandement aux négociations intergouvernementales.

Toutefois, il semble évident que le secrétaire général Ban Ki-Moon a adopté, à juste titre, une approche plus prudente dans le rapport de synthèse et a présenté ce qui est essentiellement une *synthèse* des importantes contributions reçues à ce jour. Ceux qui espéraient sans doute un rapport plus ferme seront probablement déçus, mais le secrétaire général a réalisé un travail tout à fait respectable en rassemblant les nombreuses contributions aux fins des négociations intergouvernementales sans chercher à exercer une influence excessive sur le processus.

Le rapport contient quelques recommandations, en particulier en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre, mais, même sur ce point, le rapport du secrétaire général maintient un certain degré de neutralité en rappelant avec succès aux États membres leurs engagements, leurs obligations et leurs responsabilités sans dépasser les limites tacites. Ceci dit, les recommandations sont largement prometteuses, en particulier l'attention prêtée au rôle de développement de l'État et l'obligation de garantir les droits humains et des travailleurs/euses.

Dans le même ordre d'idées, compte tenu de l'attention accordée au secteur privé jusqu'à présent dans le processus pour l'après-2015, nous saluons particulièrement les références aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux normes fondamentales du travail de l'OIT ainsi qu'aux normes environnementales des Nations unies. Nous saluons également la déclaration dans le rapport selon laquelle le secteur public peut accroître considérablement ses recettes en réformant les systèmes d'imposition, en luttant contre la fraude fiscale, en remédiant aux injustices et en combattant la corruption. Toutefois, le rapport ne contient aucune référence claire ni aux

systèmes d'imposition progressive dotés des ressources suffisantes et mis en œuvre correctement ni aux politiques visant à combattre les mesures d'incitation fiscale entraînant un nivellement par le bas et les politiques de concurrence fiscale à l'échelle régionale.

La proposition la plus provocante dans le rapport est l'introduction de « six grands éléments » dans une approche axée sur la transformation. Il est difficile d'interpréter la valeur de cette proposition ou son éventuel impact sur l'ensemble du cadre. Elle dépendra, dans une grande mesure, de la manière dont elle est accueillie par les États membres.

On pourrait l'interpréter en ce sens que cette proposition vise à organiser le cadre de manière à répondre aux sceptiques qui ont exprimé des inquiétudes quant au nombre d'objectifs et de cibles proposés par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Même si tel est l'objectif visé, regrouper 17 objectifs assortis de près de 200 cibles couvrant les trois piliers du développement durable dans six grands éléments ne contribuera probablement guère à simplifier le programme.

En ce qui concerne les priorités du Grand groupe des travailleurs et des syndicats, le rapport de synthèse ne constitue pas une grande réussite mais ne suscite pas non plus de grande déception. Le rapport parvient à citer au moins pratiquement toutes les priorités principales du mouvement des travailleurs et des syndicats, le travail décent, la protection sociale, l'éducation de qualité, les droits humains et des travailleurs et les normes fondamentales du travail, quoique pas toujours de la manière la plus convaincante ou précise. Sur une note positive, le rapport plaide fermement en faveur de l'OIT en tant qu'agence clef des Nations unies dans le cadre de la mise en œuvre du programme pour l'après-2015.

Il convient, bien sûr, de mettre en évidence plusieurs points. En particulier, le rapport utilise constamment et de manière délibérée le terme « emplois décents » au lieu de « travail décent ». Pour les personnes peu informées, cette distinction peut sembler anodine, mais il serait difficile de confondre l'intention qui sous-tend le choix du langage. Autrement dit, le rapport de synthèse ne reconnaît pas l'ensemble de l'Agenda pour le travail décent et ses quatre piliers, à savoir la création d'emplois, les droits des travailleurs, la protection sociale et le dialogue social. Le terme « travail décent » est très clair au niveau

intergouvernemental et est soutenu par un cadre fondé sur les droits dans l'Agenda pour le travail décent. En revanche, le terme « emplois décents » fait souvent l'objet d'interprétations erronées. Le terme « travail décent » n'apparaît qu'une seule fois dans le rapport de synthèse, faisant uniquement référence à l'emploi des jeunes, ce que nous soutenons, bien qu'il semble étrange de ne limiter ce concept qu'aux jeunes. Le rapport du secrétaire général aurait dû prêter une plus grande attention à l'utilisation d'un langage cohérent à cet égard.

En ce qui concerne la protection sociale, le rapport demeure vague et ne contient aucune référence ni aux socles de protection sociale, tels que définis dans le rapport Bachelet, ni à la Recommandation 202 de l'OIT qui établit une norme internationale applicable à l'échelle nationale.

Il est important que le rapport reconnaisse les inégalités et, plus particulièrement, les inégalités de revenus, mais il ne va guère au-delà de cette reconnaissance générale et de la nécessité de tenir compte d'une liste de groupes souvent exclus. Il offrait l'occasion de mettre en évidence le rôle indispensable joué par les institutions du marché du travail pour lutter contre les inégalités de revenus mais il ne l'a pas fait. Les salaires minimums, la négociation collective, des syndicats forts et indépendants et d'autres protections en matière d'emploi sont indispensables pour garantir des sociétés plus équitables et devraient être promus par le rapport de synthèse, en particulier compte tenu des efforts délibérés déployés par les gouvernements dans de nombreuses parties du monde pour les démanteler. Une croissance inclusive ne peut être assurée sans institutions du marché du travail solides et efficaces.

Nous saluons la reconnaissance du droit à l'éducation et à des environnements d'apprentissage sûrs, qui sont au cœur de tout programme mondial de développement durable, dans la mesure où ces deux droits sont loin d'être garantis à l'heure actuelle. Le rapport considère qu'il est essentiel de recevoir une éducation de qualité et une formation tout au long de la vie et d'acquérir des compétences pertinentes, mais donne une définition très étroite en ne faisant référence qu'à la petite enfance et à l'enseignement post-primaire. En s'inspirant des expériences positives en matière d'OMD, le premier objectif du Groupe de travail ouvert sur l'éducation garantit, à juste titre, un enseignement primaire et

secondaire de qualité gratuit pour tous les garçons et filles. Le rapport aurait dû le reconnaître en tant qu'engagement important et pas en avant pour garantir le droit à l'éducation.

Le rapport reconnaît, à juste titre, le besoin pour les enseignants de disposer des moyens pour dispenser une éducation de qualité dans des environnements d'apprentissage sûrs. Toutefois, la réelle signification de la référence aux enseignants dans le rapport ne semble pas claire. L'objectif actuel concernant les enseignants est insuffisant pour répondre aux nombreux défis actuels, notamment la pénurie mondiale d'enseignants formés et qualifiés, qui continue de porter atteinte au droit à une éducation de qualité de millions d'enfants et de jeunes. L'ambition du programme pour l'après-2015 doit viser à assurer que tous les étudiants reçoivent un enseignement dispensé par des enseignants qualifiés, professionnels, motivés et bien accompagnés.

Nous sommes préoccupés par le fait que l'accès universel à des services publics de qualité n'est pas traité de manière suffisante dans le rapport, alors qu'il est fondamental pour établir des sociétés justes et équitables. Les mécanismes du marché ont leur place, mais se sont avérés incapables de garantir un accès universel, en particulier dans les pays/régions où les richesses sont insuffisantes pour générer les « taux de rendement ajustés en fonction des risques » des entreprises privées. Toutefois, des intérêts privés exercent des pressions, tant à l'échelle nationale qu'auprès de l'ONU, identifiant les services publics comme le prochain objectif de la maximisation du profit.

La grande majorité des privatisations et des partenariats public-privé ne donnent pas de résultat. Nous sommes également conscients que, compte tenu du rendement croissant du capital et du rendement décroissant du travail, les services publics ont même un plus grand rôle à jouer dans la stabilisation sociale et économique ainsi que dans la réduction des inégalités. Nous réclamons un engagement plus ferme à la prestation des services publics, qui fait défaut.

Nous nous félicitons de l'approche « de ne laisser personne de côté » et soulignons l'importance de garantir un objectif spécifique sur le genre et d'intégrer la question de l'égalité des genres dans tous les objectifs et cibles. Nous soutenons, en particulier, la

référence du rapport à un salaire égal pour un travail de valeur égale. Le nouveau cadre doit également aborder les liens complexes interconnectés entre le genre et d'autres inégalités, notamment la situation socioéconomique, par exemple pour garantir que les enfants les plus vulnérables ne soient pas exclus d'une éducation de qualité.

Le rapport présente quelques-unes de ses propositions les plus concrètes en matière de responsabilisation, de suivi et d'examen du cadre pour l'après-2015. Il est, toutefois, difficile de comprendre comment les propositions présentées dans le rapport parviendront à promouvoir un changement de comportement en vue d'atteindre les objectifs et cibles par rapport à ce qui existait auparavant. Pour notre part, nous avons régulièrement insisté pour que le cadre garantisse une réelle responsabilisation comportant un élément contraignant dans l'esprit de la convention cadre liée au droit au développement. Il conviendrait d'établir un accord contraignant dans un système de responsabilisation similaire au mécanisme de contrôle de l'OIT.

Ces négociations ont lieu alors que, parallèlement, un nombre croissant d'accords de libre-échange accordent des mécanismes de protection excessive aux investisseurs à travers le règlement des différends entre investisseurs et États, pouvant restreindre dans une grande mesure les options politiques des gouvernements. Nous espérons que le Programme de développement pour l'après-2015 établira un cadre pour le monde entier qui aille au-delà des intérêts commerciaux et crée un nouveau paradigme qui s'applique aux pays tant développés qu'en développement.

Le rapport contient plusieurs références qui sont trop vagues, permettant de saper le travail du Groupe de travail ouvert, qui est et devrait continuer d'être la pièce maîtresse du cadre pour l'après-2015. L'intégrité des propositions du Groupe de travail ouvert ne devrait pas être compromise par des efforts pour regrouper les objectifs dans un ensemble plus petit et plus soigné, ni voir l'ambition générale diminuer à travers un alignement technique. Bien que cela ne soit peut-être pas l'intention, nous devons tenir compte de cette possibilité.

Dans l'ensemble, le rapport de synthèse du secrétaire général pourrait décevoir ceux qui espéraient qu'il soit plus détaillé, mais pour les travailleurs et les syndicats il constitue un résumé utile, non sans lacunes, pour faciliter les négociations intergouvernementales qui

débuteront en janvier. Il fournit un aperçu complet des divers processus et mobilisations organisés au cours des dernières années en vue d'élaborer un cadre définitif pour l'après-2015 et demeurera un précieux outil de référence aujourd'hui et demain.